



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0219**

Objet : Musée d'Alleverd : sollicitation d'une prorogation du délai de validité des subventions attribuées pour la réalisation des travaux de scénographie

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 48
Pouvoirs : 19
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2022

et affichage le

08 JUIL. 2022

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président expose que le Musée d'Allevard, créé en 1976, a obtenu l'appellation « Musée de France » en 2006. La valeur patrimoniale de ses collections a ainsi été reconnue et une protection pérenne leur a été assurée.

Le musée est aujourd'hui au cœur d'un projet de rénovation porté par la Communauté de communes Le Grésivaudan. Le nouveau musée intégrera l'ancien casino du parc thermal d'Allevard. Les travaux de réhabilitation du bâtiment sont aujourd'hui terminés. Le travail sur la muséographie et la scénographie est actuellement en cours. La réouverture du musée est prévue au printemps 2023, au terme des travaux relatifs à la scénographie.

En qualité de musée de société, le nouveau musée intercommunal d'Allevard a pour objectif de faire découvrir le territoire du pays d'Allevard, son histoire et ses singularités. Le programme muséographique s'articule autour de trois thématiques phares, représentatives des singularités de l'histoire du territoire : la métallurgie du fer, le thermalisme et le tourisme incluant le développement des sports d'hiver. La thématique de l'hydroélectricité sera développée sur le parvis du musée, autour des trois turbines exposées en extérieur.

La création de l'exposition permanente comprend deux phases :

- La phase d'études scénographiques
Une maîtrise d'œuvre, composée d'un scénographe, d'un graphiste et d'un éclairagiste, a été désignée en février 2022 pour concevoir la scénographie de l'exposition permanente.
- La phase travaux
La date prévisionnelle de démarrage des travaux de scénographie est fixée à l'automne 2022. Ce volet du projet est l'objet de la présente demande.

Suite aux premières études, une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 540 000 € HT a été prévue en investissement pour la réalisation de la scénographie.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Réalisation de la scénographie du nouveau musée La Galerie – Musée intercommunal Allevard-les-Bains	540 000 €	Subvention DETR	108 000 €	20%
		Subvention Département de l'Isère	100 000 €	18,52%
		Subvention FNADT	13 000 €	2,41%
		Le Grésivaudan	319 000 €	59,07%
TOTAL	540 000 €		540 000 €	

Lors de sa commission permanente du 19 juillet 2019, le Département de l'Isère a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 000 € à la Communauté de communes pour les travaux de scénographie du nouveau musée d'Allevard

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

(référence 00278564). Cette subvention, conditionnée par le démarrage des travaux de scénographie, devient caduque en novembre 2022.

En outre, une subvention de 13 000 € a été accordée au Grésivaudan pour ce projet au titre du FNADT par arrêté attributif de subvention FNAST-CIMA n°2020-DPP-CSEM-0374 du 16 novembre 2020.

Selon l'article 3 de l'arrêté attributif du 16 novembre 2020, cette subvention devient caduque si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution. Cette subvention, conditionnée par le démarrage des travaux de scénographie, devient donc caduque en novembre 2022.

Le report des études scénographiques dans le cadre de la redéfinition du programme muséographique intervenue en juin 2021, a différé le calendrier du projet et la date prévisionnelle du début des travaux de scénographie. Ces derniers commenceront en octobre 2022.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à :

- solliciter une prorogation du délai de validité de la subvention d'un montant de 100 000 € attribuée le 19 juillet 2019 par le Département de l'Isère,
- solliciter une prorogation du délai de validité de la subvention d'un montant de 13 000 € attribuée le 16 novembre 2020 au titre du FNADT,
- signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

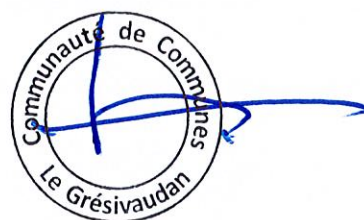
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

27 JUIN 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ASB 400 1 1